

# PROPOSITION DE MODIFICATION MINEURE DES LIMITES DE BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

## MONT WUYI (CHINE) – ID N° 911 BIS

### 1. CONTEXTE

Le mont Wuyi est un bien du patrimoine mondial mixte qui a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1999 au titre des critères (iii), (vi), (vii) et (x) (voir décision CONF 209 VIII.B.1). Le bien inscrit actuellement a une superficie de 99 975 ha et une zone tampon de 27 888 ha. C’est un bien en série qui comprend un grand et un petit élément dans une seule zone tampon et qui est situé dans la province de Fujian. Le bien n’a pas fait l’objet de rapports sur l’état de conservation depuis son inscription.

### 2. RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION PROPOSÉE DES LIMITES

La modification proposée ajoute une section du mont Wuyi qui se trouve dans la province du Jiangxi au plus grand élément faisant partie du bien et reconfigure la zone tampon. La majeure partie de la zone proposée se situe dans la zone tampon actuelle du bien et a été décrite et cartographiée dans le dossier de proposition d’origine. Si cette modification est approuvée, elle résulterait en un bien de 107 044 ha et une nouvelle zone tampon de 40 170 ha. La zone à ajouter couvre 7 069 ha (environ 7,1% de la superficie actuelle du bien).

### 3. IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Selon le dossier de la proposition, « le mont Wuyi (Jiangxi) est directement limitrophe du Bien du patrimoine mondial du mont Wuyi déjà inscrit et les limites agrandies sont conformes aux zones centrale et intermédiaire (toutes deux équivalant à des aires protégées de Catégorie I de l’UICN) de la Réserve naturelle nationale de Wuyishan dans la province du Jiangxi. L’extension nord-est étroite de la Réserve naturelle nationale de Wuyishan du Jiangxi n’est pas considérée comme pouvant être ajoutée au bien du patrimoine mondial car elle est séparée du reste du site par une grande route et une voie ferrée. »

La proposition justifie l’ajout en notant que « le dossier d’origine ne comprenait que la partie sud, et pourtant vaste, de l’écosystème du mont Wuyi. La modification élargit les limites et la portion de forêt se trouvant dans le bien en ajoutant des secteurs importants de la Réserve naturelle nationale de Wuyishan du Jiangxi adjacente. Les secteurs nord sont quelque peu différents du bien d’origine car ils sont plus abrupts, plus froids, plus naturels et contiennent différentes variantes de formations végétales (y compris quelques forêts de feuillus décidues), avec une forêt de feuillus plus tropicale, des espèces sauvages plus rares et de

nombreuses espèces additionnelles que l’on ne trouve pas sur le versant sud de la montagne. »

Le dossier de la proposition est complet du point de vue des critères naturels et des conditions d’intégrité et dispositions de protection et de gestion, et la documentation est mise directement à la disposition du Comité du patrimoine mondial. La description des attributs additionnels et de la manière dont ils sont liés au bien existant est rigoureuse et présentée clairement avec un ensemble de cartes. La proposition renforce encore la justification de l’inscription du bien au titre des critères (vii) et (x) mais ne modifie pas fondamentalement la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, sachant que les zones incluses font partie du même système de montagne entièrement contigu au bien inscrit. Les superficies incluses sont déjà des aires protégées fonctionnelles et la proposition note comment des considérations d’intégrité ont été prises en compte pour définir les limites proposées. Les deux provinces sont déjà directement impliquées dans le bien inscrit car la zone tampon s’étend déjà dans le Jiangxi et, en conséquence, il n’y a pas de changement important du point de vue de la complexité administrative du site même si la proposition suppose une reconnaissance et des responsabilités additionnelles dans la province du Jiangxi par l’intégration des zones tampons actuelles et de certaines zones additionnelles sur la Liste du patrimoine mondial.

L’UICN note que le dossier de la proposition fait référence à l’Horizon du Patrimoine mondial de l’UICN, une analyse entreprise par l’UICN en 2014. L’UICN recommandait, dans ce rapport, l’extension possible du site à travers les limites provinciales pour inclure les habitats pertinents du Jiangxi et note que la proposition est vue comme répondant directement à cette suggestion.

L’UICN considère que la proposition remplit les obligations à examiner du point de vue d’une modification mineure des limites du bien et recommande donc son approbation.

### 4. AUTRES COMMENTAIRES

L’UICN note que le mont Wuyi est un site mixte et que l’ICOMOS devra aussi faire une évaluation de la proposition du point de vue des critères culturels. Comme la proposition ne fait pas référence aux valeurs culturelles et présente la justification uniquement du point de vue du renforcement du site pour les critères naturels pertinents, il semble qu’il y ait un manque d’information à cet égard.

## 5. RECOMMANDATION

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

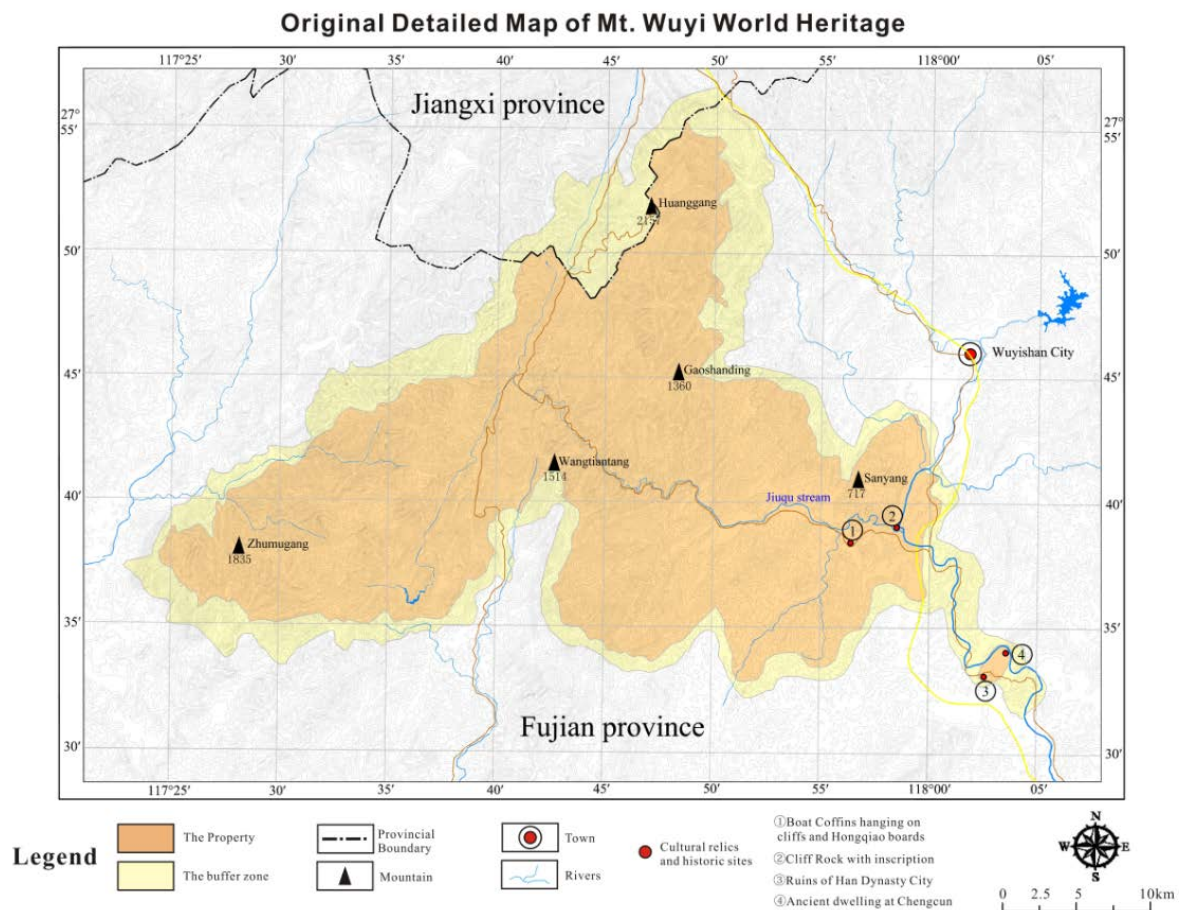
Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents  
WHC/17/41.COM/8B.ADD et  
WHC/17/41.COM/INF.8B2.ADD ;

2. Rappelant la décision CONF 209 VIII.B.1 ;

3. Approuve la modification mineure des limites du  
**Mont Wuyi (Chine)**.

Carte 1: Le bien du patrimoine mondial inscrit



Carte 2: Proposition de modification mineure des limites

